



DIVISION
DES DROITS DES PALESTINIENS

RÉUNION AFRICAINE D'APPUI AUX DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE
PALESTINIEN, TENUE SOUS LES AUSPICES DES NATIONS UNIES

Windhoek
20-22 avril 1999

00-24093 (F)



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 5	3
II. Déclarations liminaires	6 - 13	3
III. Séances plénières	14 - 51	6
IV. Discours de clôture	52 - 55	18

Annexes

I. Déclaration de Windhoek	20
II. Liste des participants	23

I. Introduction

1. La Réunion africaine d'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien s'est tenue à Windhoek du 20 au 22 avril 1998, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et conformément aux dispositions des résolutions 53/39 et 53/40 de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1998.
2. La délégation représentant le Comité réunissait Ibra Deguène Ka (Sénégal), Président du Comité, qui présidait également la Réunion; Ravan A. G. Farhâdi (Afghanistan), Vice-Président du Comité, qui remplissait les fonctions de Vice-Président de la Réunion; George Saliba, Rapporteur du Comité et Vice-Président et Rapporteur de la Réunion; Martin Andjaba (Namibie), qui était également Vice-Président; et Nasser M. Al-Kidwa (Palestine).
3. La Réunion africaine s'est composée d'une séance d'ouverture et de trois séances plénières, suivies d'une réunion de clôture. La première séance plénière s'intitulait «Promouvoir les droits inaliénables du peuple palestinien - un élément central de la paix au Moyen-Orient», la deuxième séance plénière a porté sur le rôle de l'Afrique en matière d'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien; et la troisième séance a été consacrée au Projet Bethléem 2000 de l'Autorité palestinienne.
4. Des présentations ont été faites par 23 experts venant d'Afrique et d'autres régions, parmi lesquels se trouvaient des Palestiniens et des Israéliens. Toutes les séances plénières comprenaient une période de discussions ouverte à tous les participants. Des représentants de 28 gouvernements, de la Palestine, de 3 organisations intergouvernementales, de 5 organes et institutions des Nations Unies et de 5 organisations non gouvernementales, ainsi que des invités d'honneur du pays d'accueil et des représentants des médias, des universités et des instituts ont assisté à la Réunion africaine.
5. Les principaux thèmes dont il a été débattu ont été énoncés dans la Déclaration de Windhoek (annexe I), document final de la Réunion africaine.

II. Déclarations liminaires

6. **Theo-Ben Gurirab**, Ministre namibien des affaires étrangères, a pris la parole lors de la séance d'ouverture. Il a rappelé que, tout au long de l'histoire, les Palestiniens et les Namibiens avaient souvent connu des situations similaires. Leurs territoires respectifs avaient été placés sous mandat après la première guerre mondiale, ce qui, au lieu de mener à l'autodétermination et à l'indépendance, avait conduit à l'oppression brutale des deux peuples. Des centaines de milliers de personnes étaient venues grossir les rangs des réfugiés du monde entier et beaucoup s'étaient battus pour la liberté, en participant aux mouvements de libération. Ils avaient bénéficié de la solidarité internationale et avaient obtenu la reconnaissance des milieux diplomatiques, ainsi qu'un soutien politique et moral en faveur de leurs justes causes. M. Gurirab a dit qu'Israël et l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid avaient mobilisé leurs ressources en vue de lutter contre les mouvements de libération et contre les États voisins, qui avaient été victimes de multiples actes de déstabilisation et d'assassinats politiques et avaient connu l'occupation militaire. Les deux pays avaient également introduit au Moyen-Orient et en Afrique australe des armements nucléaires. Lors des sombres années de leur lutte en faveur des justes droits et des aspirations légitimes de leur peuple, a-t-il poursuivi, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), l'African National Congress sud-africain (ANC) et la South West Africa

People's Organization (SWAPO) n'avaient pas bénéficié de l'appui soutenu des pays occidentaux, ces mêmes pays qui débattaient aujourd'hui de la démocratie, des droits de l'homme, des désastres humanitaires et des massacres ethniques de nombreuses régions du monde, et notamment de l'Afrique.

7. S'agissant des activités de l'ONU, il a rappelé la création, par l'Assemblée générale, de trois comités importants, le Comité spécial contre l'apartheid, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui avaient joué - et, dans le cas du dernier Comité, continuaient de jouer - un rôle essentiel dans le cadre de l'action menée par l'ONU en vue d'obtenir un règlement juste et global des différents conflits. Il a félicité le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir défendu une solution juste, qui se fondait sur les droits inaliénables et la prospérité du peuple palestinien. Il a déclaré que son pays, qui faisait partie du Comité, apporterait par tous les moyens possibles son appui au peuple palestinien, notamment dans le cadre des résolutions qu'avaient prises l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire d'urgence en vue de faire appliquer dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, la Quatrième Convention de Genève et de promouvoir et de soutenir le Projet Bethléem 2000 de l'Autorité palestinienne. Il a rappelé que la Namibie, qui entretenait avec l'État d'Israël des relations diplomatiques à part entière, estimait qu'il était légitime pour Israël de se préoccuper de sa sécurité, laquelle devait être assurée par une mise en oeuvre rapide et intégrale du principe «terre contre paix». La Namibie apportait également son soutien à la cause palestinienne dans le cadre de l'action de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés.

8. Un message du Secrétaire général de l'ONU a été lu par son représentant, Chinmaya Gharekhan, Secrétaire général adjoint et Coordonnateur spécial du Secrétaire général dans les territoires occupés. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a rappelé que, depuis le début du processus de paix en cours, l'ONU s'était efforcée de construire sur le terrain de solides bases en faveur de la paix. Au fil des ans, ces efforts avaient principalement consisté à développer l'infrastructure, à renforcer les capacités institutionnelles et à améliorer les conditions de vie du peuple palestinien. Il a souligné le rôle fondamental joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et a demandé de nouveau à la communauté internationale d'apporter un soutien financier généreux à l'UNRWA, qui jouait un rôle décisif en venant en aide aux réfugiés palestiniens.

9. Il a déclaré dans son message que le monde s'apprêtait à célébrer le nouveau millénaire et que des pèlerins de tous les pays, porteurs de réconciliation et de paix, se rendraient sur les lieux saints de Bethléem. Il a rappelé que le Projet Bethléem 2000 de l'Autorité palestinienne bénéficiait du soutien absolu des institutions des Nations Unies, et notamment de la participation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la Banque mondiale. L'ONU espérait que les investissements réalisés à Bethléem contribueraient à renforcer l'économie palestinienne et à consolider les fondements de la paix. Il a souligné que le chemin menant à la paix au Moyen-Orient avait été long et semé d'embûches. Il a demandé aux parties de ne pas céder au désespoir et à la déception mais de redoubler d'efforts afin de relancer les négociations relatives au statut permanent et de chercher à obtenir un règlement global, juste et durable, conforme aux principes énoncés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et repris dans les Accords d'Oslo.

10. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a rappelé que le peuple namibien entretenait depuis longtemps des relations étroites avec le peuple palestinien, dont il se sentait solidaire, ayant dû lui aussi lutter contre la domination et l'oppression étrangère. Mais si la Namibie avait accédé à l'indépendance près de dix ans auparavant, les Palestiniens continuaient de vivre sous une occupation illégale malgré leur combat héroïque et les efforts visant à engager un processus de paix. Au terme de la période intérimaire de cinq ans prévue dans la Déclaration de principes, les partisans du processus de paix étaient frustrés et désespérés. Le Mémoire de Wye River avait, selon lui, fait renaître l'espoir de relancer le processus de paix. Mais bien que les Palestiniens se soient acquittés de leurs responsabilités, le Gouvernement israélien avait décidé de ne pas respecter son engagement qui prévoyait le retrait progressif des troupes et la libération des prisonniers palestiniens. Israël avait à la place imposé des conditions supplémentaires et intensifié son programme d'implantations illégales sur le territoire palestinien et particulièrement à Jérusalem-Est.

11. Il a indiqué que le Gouvernement israélien avait entrepris de contrôler davantage Jérusalem-Est occupée, bien que Jérusalem soit un *corpus separatum* qui ne devait pas faire partie de l'État israélien. Un nombre croissant de Palestiniens habitant à Jérusalem avaient été privés par Israël de leur statut de résident. Il condamnait ces actes qui relevaient de la provocation pure et ne tenaient absolument aucun compte de la volonté de la communauté internationale et de la nécessité de réconciliation des peuples palestinien et israélien. Ces actes constituaient également une violation flagrante de l'esprit et de la lettre des accords signés par les deux parties et garantis par leurs coparrains. Il a souligné que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité jetaient les bases d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et de l'obtention par le peuple palestinien des droits que leur donnait la législation internationale. Faisant référence à la recommandation formulée par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire d'urgence, qui prévoyait la tenue par les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève d'une conférence sur les mesures à prendre en vue de faire appliquer la Convention dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem (résolution ES-10/6), il a exprimé l'espoir que cette conférence conduirait Israël à respecter le droit humanitaire international, et à cesser immédiatement toute implantation et autres activités illégales. En guise de conclusion, il a félicité l'Union européenne d'avoir adopté une déclaration qui ferait date, par laquelle elle réaffirmait le droit absolu des Palestiniens à l'autodétermination, y compris la possibilité de créer un État, qui ne devrait être soumis à aucun veto, et il a exprimé l'espoir que cette déclaration ouvrirait la voie à un dialogue et à des négociations véritables.

12. Suleiman An-Najab, membre du Comité exécutif de l'OLP, Envoyé spécial de Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP, a rappelé la lutte commune de la SWAPO et de l'OLP en faveur d'un même objectif essentiel : l'indépendance. Il a déclaré que les mouvements israéliens d'extrême droite conduisaient le processus de paix à l'impasse et menaçaient de l'anéantir. Il estimait que, à l'heure où le Conseil central palestinien était sur le point de tenir une réunion spéciale visant à examiner et à adopter des résolutions adaptées à la situation actuelle, la Réunion apporterait de nouvelles idées permettant de surmonter les difficultés actuelles.

13. Des représentants de certains gouvernements et organisations intergouvernementales ont également fait des déclarations. Le représentant de la Chine a déploré le fait que les accords entre Israël et l'OLP n'aient pas été

mis en oeuvre comme il se devait et se soient heurtés à de graves difficultés. Il a déclaré que l'impasse durable dans laquelle se trouvait le processus de paix au Moyen-Orient compromettrait non seulement la paix et la stabilité de la région, mais aurait également en matière de paix et de développement des répercussions négatives dans le monde entier. Il a exprimé l'espoir que toutes les parties concernées respecteraient les accords déjà conclus et feraient preuve de souplesse et de pragmatisme en vue de résoudre la question de Palestine. Le représentant de la République arabe syrienne a souligné qu'Israël devait respecter toutes les résolutions de l'ONU et se retirer de tous les territoires arabes occupés. Le représentant de l'Organisation de la Conférence islamique a lu un message d'Azeddine Laraki, Secrétaire général de l'Organisation, qui reprochait au Gouvernement israélien d'avoir mené à l'impasse le processus de paix en refusant de faire appliquer les accords signés et d'avoir pris des mesures unilatérales, en particulier en développant les implantations, y compris à Jérusalem-Est, et des dispositions nuisant aux institutions palestiniennes et aux citoyens de Jérusalem-Est. Il soulignait dans son message l'importance de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et demandait à la communauté internationale de soutenir la lutte du peuple palestinien et d'intensifier les pressions afin d'obliger Israël à respecter les résolutions pertinentes de l'ONU, à appliquer les accords signés et à reprendre, conformément au processus de paix de la Conférence de Madrid, les négociations avec le Liban et la Syrie. Le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Bureau de Gaza) a décrit les efforts entrepris par son service en vue d'officialiser l'engagement formel de l'OLP à respecter des normes et des principes internationalement reconnus dans le domaine des droits de l'homme et a exprimé l'espoir que le peuple palestinien accéderait à l'indépendance, comme l'avait fait la Namibie, grâce à un effort international concerté, soutenu par l'ONU.

III. Séances plénières

Séance plénière I

Promouvoir les droits inaliénables du peuple palestinien - un élément central de la paix au Moyen-Orient

14. Au cours de la première séance plénière, les intervenants ont dressé le bilan du processus de paix au terme de la période intérimaire et des efforts visant à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Ils ont étudié la situation du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que le rôle des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève.

15. Suleiman An-Najab, membre du Comité exécutif de l'OLP, Envoyé spécial de Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP, a prononcé le discours liminaire. Il a indiqué que le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou était devenu l'otage des mouvements d'extrême droite d'Israël, qui voulaient anéantir le processus de paix. Les Palestiniens n'étaient pas, aux yeux de M. Nétanyahou, des partenaires égaux; ce dernier souhaitait les réduire, dans l'intérêt de la sécurité d'Israël, au rôle de simples collaborateurs. Il a dit que les politiques menées par Israël dans certaines régions des territoires occupés relevaient de la purification ethnique. La politique israélienne en vigueur consistait à forcer l'Autorité palestinienne à revoir à la baisse ses attentes. Il a attiré l'attention sur le fait qu'Israël essayait de faire de la mise en oeuvre des arrangements intérimaires un statut final. Il a rappelé avec insistance que le principe «terre contre paix» n'avait jamais été accepté par le Gouvernement israélien au pouvoir et que, au lieu de respecter les accords

signés au plus haut niveau international, le Gouvernement israélien avait poursuivi sa politique de colonisation des territoires occupés.

16. Il a souligné que les dirigeants palestiniens avaient rempli toutes leurs obligations. En conséquence, la cause palestinienne avait, malgré les efforts du Gouvernement israélien, progressé sur la scène internationale et bénéficié d'une plus grande objectivité de la part de l'Administration américaine au pouvoir. Seuls les dirigeants palestiniens étaient en mesure de décider de la création d'un État palestinien et les pressions extérieures n'étaient en aucun cas acceptables. Il tenait en même temps à faire savoir que les conseils provenant d'alliés étaient précieux. En guise de conclusion, il a souligné l'importance d'une conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, portant sur des mesures visant à faire appliquer la Convention dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, comme l'avait recommandé l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire d'urgence (résolution ES-10/6), et il s'est félicité de l'amélioration du statut de la Palestine auprès de l'Assemblée générale.

17. Latif Dori, Secrétaire du Comité pour le dialogue israélo-palestinien, a dressé le bilan des trois ans au pouvoir du Premier Ministre Nétanyahou, qui, à son avis, avait réussi à paralyser le processus de paix, avait réduit à néant les relations commerciales d'Israël avec les États arabes, avait sérieusement compromis les relations avec l'Égypte et la Jordanie et avait perdu la confiance des dirigeants du Moyen-Orient et d'autres régions. Sous la direction de M. Nétanyahou, l'absurde guerre d'usure avec le Liban s'était poursuivie, les politiques de bouclage, de colonisation et de confiscation des terres palestiniennes s'étaient intensifiées, ainsi que les démolitions de résidences et les violations des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé. En Israël même, le chômage avait considérablement augmenté, la récession économique et la progression de la pauvreté s'accroissaient et le régime de droit tendait à disparaître. Il a rappelé que, malgré toutes ces difficultés, le processus de paix était irrévocablement engagé. L'avenir d'Israël dépendait de son entrée au sein de la famille des nations du Moyen-Orient. Les élections à venir en Israël seraient décisives en ce qu'elles détermineraient le sort de la région pour de nombreuses années à venir.

18. Grâce à l'offensive diplomatique récente de l'OLP et de Yasser Arafat en personne, a-t-il poursuivi, la création d'un État palestinien indépendant bénéficiait du soutien indéfectible de l'Union européenne et les relations entre les Palestiniens et les États-Unis d'Amérique s'étaient considérablement améliorées. Il estimait que ces progrès réalisés sur le plan diplomatique, et les efforts entrepris dans ce sens, permettraient à terme au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Il a déclaré que son parti, le Meretz, soutenait la création d'un État palestinien et qu'Israël et le futur État palestinien entretiendraient des relations pacifiques et coexisteraient. Pour conclure, il a lu une pétition de personnalités israéliennes, qui appuyaient la création en Cisjordanie et à Gaza d'un État palestinien, ayant pour capitale, comme Israël, Jérusalem unifiée.

19. Ibrahim Matar, économiste palestinien et ancien Président du Département de commerce et d'économie de l'Université de Bethléem, a présenté les différentes étapes historiques de la spoliation des terres palestiniennes par les Gouvernements israéliens qui se sont succédé au pouvoir depuis 1948. L'occupation progressive de Jérusalem s'était à son avis déroulée en deux phases distinctes. En mai 1948, 60 000 Palestiniens avaient été chassés de Jérusalem-Ouest et toutes les résidences et les terres avaient été saisies en vertu des lois controversées sur les propriétaires absents. Pendant la guerre de

1967, Israël avait pris le contrôle de Jérusalem-Est, y compris la vieille ville, après avoir congédié et démantelé la municipalité palestinienne. Mais bien que les Palestiniens aient été dépossédés de leurs terres et que l'État juif les ait déclarés «absents permanents», ils n'en avaient pas moins gardé légalement tous les titres de propriété. Le 22 juin 1967, Israël avait officiellement annexé Jérusalem-Est, ainsi que certaines régions de la Cisjordanie, multipliant ainsi par trois la superficie originelle de Jérusalem-Est. À la suite de nouvelles manipulations de frontières visant à obtenir une majorité de Juifs dans toutes les zones, d'autres pratiques d'exclusion avaient été adoptées. Entre autres conséquences importantes, cette politique avait mené à la création «d'implantations-forteresses», dont le but était d'encercler les zones palestiniennes et de faire augmenter artificiellement le nombre de Juifs dans ces zones.

20. Il a indiqué que, depuis 1967, le Gouvernement israélien avait confisqué quelque 28 000 dounams de terres et de propriétés foncières (un dounam est égal à 1 000 mètres carrés). Cette politique s'était doublée de conditions restrictives d'attribution des permis de construire à la population palestinienne, ou de la classification des terres palestiniennes en «Zones vertes» en vue d'empêcher les Palestiniens de construire dans ces zones. En 1993, Israël avait empêché les Palestiniens de Cisjordanie d'accéder à Jérusalem-Est. En conclusion, il a demandé que tout accord relatif à Jérusalem prévoie le départ de Jérusalem-Est de tous les colons juifs illégaux; le rapatriement des Palestiniens dans leurs foyers de Jérusalem-Ouest ou le versement d'indemnités aux personnes ne souhaitant pas récupérer leurs propriétés, conformément à la résolution 194 (III) du 11 décembre 1948; le rétablissement de la souveraineté palestinienne à Jérusalem-Est, qui serait la capitale de l'État palestinien; et la proclamation de l'ouverture à tous de la ville sainte de Jérusalem, à laquelle pourraient librement accéder les fidèles des trois grandes religions monothéistes.

21. **Gershon Baskin**, Directeur du Centre israélo-palestinien de recherches et d'information, a présenté des diapositives montrant la dernière expansion en date des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. À propos des perspectives politiques à venir, il a déclaré que, sous un gouvernement semblable à celui de M. Nétanyahou, aucun véritable progrès ne serait réalisé en vue d'obtenir un accord relatif à un statut final. M. Nétanyahou était fermement opposé à la souveraineté palestinienne, parce qu'il estimait que l'existence d'Israël serait alors mise en péril. Un État palestinien souverain pourrait établir ses propres forces de combat offensif, être entièrement maître de ses frontières, conclure des accords de défense militaire et maîtriser les ressources naturelles de son territoire, dont notamment l'eau. Par ailleurs, un gouvernement de gauche ou du centre entamerait immédiatement les négociations relatives au statut final, avec l'appui généreux de l'Administration américaine.

22. Il a indiqué que les Palestiniens devaient mieux se préparer à ces négociations, afin de compenser les déséquilibres existants. Il fallait anticiper les prises de position israéliennes; les Palestiniens devaient présenter leur propre programme; les accords devraient comprendre des mesures à appliquer au cas où la mise en oeuvre serait incomplète ou inexistante, et notamment où les délais prévus ne seraient pas respectés; et les négociations devraient se démocratiser, et les éventuelles solutions faire l'objet d'un débat public. En guise de conclusion, il a souhaité que la société palestinienne continue à se démocratiser et à promouvoir responsabilité et transparence sur le plan politique et financier, afin de susciter la confiance des Israéliens et des autres partenaires internationaux.

23. **Elizabeth Sidiropoulos**, Directrice d'études au South African Institute of International Affairs, a déclaré qu'une leçon importante avait été tirée de l'évolution de la situation en Afrique du Sud : la paix véritable n'était possible qu'une fois que de véritables réconciliations avaient eu lieu. Étant donné que M. Nétanyahou n'avait jamais reconnu l'humanité du peuple palestinien, la paix au Moyen-Orient restait peu probable. M. Nétanyahou avait encouragé, avec une quasi-bellicosité, la continuation des constructions de colonies, ce qui avait rendu encore plus urgente la recherche d'une solution acceptable prévoyant un État palestinien composé de régions contiguës et la protection par Israël des communautés de colons. Il existait donc un parallèle entre cette situation et les déplacements de Noirs qui s'étaient produits dans l'histoire de l'Afrique du Sud, sous le régime de l'apartheid. Par conséquent, le Gouvernement sud-africain avait fermement demandé à Israël de mettre un terme à ses politiques expansionnistes, particulièrement à Jérusalem.

24. Elle a indiqué que les relations entre les peuples palestinien et israélien se fondaient sur un rapport de pouvoir très inégal. Dans ces circonstances, un État palestinien s'apparenterait à un bantoustan à la merci d'Israël. Les différentes régions qui le composeraient n'étaient pas contiguës et n'étaient pas reliées par des voies libres d'accès; et il serait soumis aux bouclages de frontières d'Israël, entraînant de lourdes conséquences économiques. Le fait de ne pas pouvoir contrôler les ressources en eau compromettrait l'indépendance des Palestiniens. Elle a conclu qu'il était nécessaire que le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne établissent des relations mutuellement bénéfiques et fassent tous deux preuve d'une véritable réciprocité en ce qui concerne les questions de sécurité et d'un sens des responsabilités axé sur le long terme.

25. **Badr Hammam**, Ambassadeur et conseiller du Ministre égyptien des affaires étrangères, a déclaré qu'il n'y avait aucune différence entre le Parti du Likoud et le Parti travailliste, du point de vue des colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, qui allaient complètement à l'encontre du principe «terre contre paix». Israël mettait à profit la période de négociations pour instaurer sur le terrain de nouveaux «faits établis». Il n'en résulterait qu'une entité s'apparentant à un bantoustan, totalement contrôlée par Israël. Un État palestinien ne serait pas viable. À cet égard, les colons avaient tout dernièrement établi sur de nouvelles collines un réseau de colonies qui seraient reliées par des routes de contournement placées sous le contrôle de l'armée israélienne. Il a souligné que les colonies constituaient l'obstacle le plus important auquel se heurtait le processus de paix, en compromettant les efforts entrepris par les Palestiniens en vue d'obtenir l'autodétermination et un État indépendant. Il a demandé aux gouvernements africains de ne pas reconnaître les colonies de peuplement israéliennes et de n'entreprendre aucune action qui pourrait encourager Israël à poursuivre cette politique. La communauté internationale ne devrait reconnaître aucune région d'Israël qui ne faisait pas déjà partie de l'État juif avant 1967, et refuser toute forme de financement, d'aide ou de dons qui pourrait servir à construire de nouvelles colonies.

26. **John Battersby**, rédacteur en chef du *Sunday Independent* (Afrique du Sud), a dit qu'à son avis, toutes les dispositions devaient être prises en vue d'égaliser les chances d'Israël et du peuple palestinien. À cet égard, l'Afrique du Sud pourrait jouer un rôle essentiel, dans la mesure où elle présidait le Mouvement des pays non alignés et où elle occupait une place unique de médiateur entre les pays membres du Groupe des huit et les pays en développement. Cette médiation était parfaitement illustrée par le rôle d'intermédiaire qu'avaient joué l'Afrique du Sud et l'Arabie saoudite dans l'affaire de Lockerbie et

l'extradition des suspects libyens vers les Pays-Bas, où ils devaient être jugés en vertu du droit écossais. Mais il a déconseillé de proclamer la création d'un État palestinien le 4 mai, en affirmant que le peuple palestinien devrait continuer à faire preuve de la plus haute dignité et à essayer d'égaliser les chances de l'OLP et d'Israël avant le début des négociations relatives au statut final.

Séance plénière II

Le rôle de l'Afrique en matière de soutien des droits inaliénables du peuple palestinien

27. Les participants ont analysé les thèmes suivants : l'action menée par les États africains en vue de promouvoir les droits inaliénables du peuple palestinien au sein du système des Nations Unies, de l'OUA et du Mouvement des pays non alignés; l'expérience des États africains en matière de lutte pour l'indépendance et de décolonisation; la recherche de l'indépendance économique et du développement durable en Afrique; les perspectives de promotion de la coopération économique bilatérale, du commerce et de l'établissement de relations commerciales avec le peuple palestinien; et le rôle de la société civile (groupements professionnels, institutions académiques, culturelles et religieuses, médias et organisations non gouvernementales) dans la promotion du renforcement des institutions et de la place des femmes dans la société.

28. Othman Jerandi, Directeur pour l'Afrique au Ministère des affaires étrangères de la Tunisie, a dit que les pays africains continuaient de se soucier de la situation critique du peuple palestinien et que la solidarité entre les deux peuples ne faisait que croître de jour en jour. Le fait que la question de Palestine figurait en bonne place au programme de l'OUA témoignait de cette solidarité. Lors de la réunion des Chefs d'État et de gouvernement qui s'était tenue à Ouagadougou en juin 1998, Israël avait été fortement critiqué pour avoir essayé de faire dérailler le processus de paix au Moyen-Orient. La paix juste et équitable au Moyen-Orient ne serait obtenue que si les parties respectaient les accords de paix. Les pays africains qui avaient des relations diplomatiques avec Israël devraient exercer des pressions constantes afin d'atténuer les difficultés auxquelles était confronté le peuple palestinien. En associant tous les pays africains au processus de paix du Moyen-Orient, les pressions exercées auprès d'Israël seraient plus efficaces.

29. Sohoyata Maiga, juriste et membre du Conseil des affaires économiques, sociales et culturelles du Mali, a déclaré que le problème palestinien figurait toujours à l'ordre du jour du Conseil des ministres de l'OUA. Des dispositions supplémentaires pourraient être prises afin que les organisations communautaires africaines se sentent davantage concernées par la cause du peuple palestinien. Les États africains s'étaient battus pour accéder à l'indépendance. Il fallait veiller à ce que les problèmes et le manque de ressources auxquels étaient confrontés les peuples africains n'empêchent pas les peuples africains et palestinien de se rapprocher dans leur lutte pour l'autodétermination. Il existait certains parallèles entre l'occupation israélienne et le régime sud-africain de l'apartheid. Elle a affirmé que le sionisme et l'apartheid étaient deux formes de racisme. En mai 1978, le Conseil des ministres de l'OUA avait déclaré qu'il soutenait les droits légitimes du peuple palestinien. Lors de la réunion du Mouvement des pays non alignés, qui s'était tenue à Durban en 1998, les chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés avaient réaffirmé que l'OLP était à leurs yeux le seul représentant légitime du peuple palestinien. Il avait également été décidé, lors de cette même réunion, de boycotter Israël dans tous les domaines.

30. **Amadou Kébé**, Ambassadeur et Observateur permanent de l'OUA auprès de l'ONU, a déclaré que l'OUA estimait que la question de Palestine devrait être considérée comme une question relevant des droits de l'homme et de la dignité humaine; comme une question de décolonisation et comme une composante à part entière de la coopération afro-arabe. Dans la déclaration d'Addis-Abeba sur le Problème palestinien et le Moyen-Orient, adoptée en février 1975, le Conseil des ministres avait indiqué que le problème de la Palestine et du Moyen-Orient était une cause afro-arabe, identique à celle du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud et que l'Afrique avait le droit et le devoir de jouer un rôle constructif dans le cadre des efforts de paix au Moyen-Orient. Le Conseil était fermement convaincu du fait que la question de Palestine était à l'origine de la crise du Moyen-Orient, et de tous les problèmes internationaux relatifs aux territoires arabes occupés par Israël, ainsi que des attaques perpétrées sur le territoire libanais. Les ministres africains avaient décidé de faire de la question de Palestine l'un des points de l'ordre du jour de la douzième session de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement, qui s'était tenue en 1976, et d'inviter le Président Yasser Arafat à prendre la parole à cette session. Depuis, l'OUA avait continué à soutenir la lutte pour la libération du peuple palestinien, sur le terrain et au sein des organisations internationales. La décision unanime de rompre les relations diplomatiques et les liens économiques et commerciaux avec Israël avait illustré avec éclat ce soutien. L'OUA considérait que le problème palestinien était un problème africain, et inviterait vivement ses membres à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour promouvoir la position de l'OUA au sein de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et d'autres instances.

31. **Ceciwa Khonje**, ancien Directeur du Centre d'information des Nations Unies à Harare, a dit que les Palestiniens souhaitaient simplement la mise en oeuvre de la résolution relative au partage de la région, qui leur reconnaissait le droit à l'autodétermination. Les Africains, qui pendant des siècles de colonisation avaient véritablement souffert, devraient être parmi les principaux instigateurs de la campagne en faveur des droits des Palestiniens. Les mouvements de libération et leurs dirigeants avaient, des années durant, été vilipendés et qualifiés de terroristes. Mais pour l'heure, la respectabilité de l'OLP et de son dirigeant, le Président Yasser Arafat, était établie, ainsi que le rôle indispensable qui leur revenait dans toute initiative en faveur de la paix. Les droits des Palestiniens concernaient les pays africains car toute violation des droits de l'homme portait atteinte à l'humanité dans son ensemble. Lorsque les droits d'autrui étaient bafoués, c'était notre propre paix qui était mise en péril. Il fallait cesser d'employer des qualificatifs négatifs à l'égard des Palestiniens et de leur cause. En outre, dire que la situation au Moyen-Orient était inextricable revenait à nier les grands progrès réalisés, et à démoraliser les négociateurs qui devaient obtenir pour leur peuple les meilleures conditions possibles. La lutte pour la paix au Moyen-Orient concernait également l'Afrique. Les Palestiniens et les Israéliens devaient se souvenir de l'Afrique du Sud et du pouvoir des justes causes.

32. **Iqbal Jhazbhay**, Directeur du Centre d'études arabes et islamiques de l'Université de l'Afrique du Sud, a mis l'accent sur les erreurs systématiques qu'il fallait éviter de répéter, à l'heure où l'Afrique s'apprêtait à défendre avec une vigueur renouvelée les droits légitimes du peuple palestinien. Il a mis en évidence quatre raisons pour lesquelles l'action internationale avait rarement été efficace : a) s'attaquer aux manifestations extérieures du problème, au lieu d'en chercher la cause profonde, qui réapparaît avec le temps; b) limiter la portée des interventions internationales à des mesures ponctuelles, comme par exemple des programmes internationaux ou des programmes de réfugiés, en prenant rarement en compte d'autres questions indissociables;

c) ne s'impliquer que dans certaines disciplines ou certains domaines de connaissance; et d) maintenir une mauvaise communication, à la fois verticalement et horizontalement, ce qui compromet souvent la mise en commun de l'information et les propos tenus sur les plans d'action à suivre. En conséquence, les programmes étaient souvent inadaptés aux conditions existantes, ou pire encore, ils pouvaient s'avérer néfastes. Il a recommandé la création, dans chaque pays, d'un groupe chargé de superviser l'action menée à l'encontre d'Israël, qui envisagerait les sanctions à prendre contre Israël et s'inspirerait de l'expérience du mouvement de lutte contre l'apartheid et du Comité spécial contre l'apartheid. Ces groupes devraient se composer de dirigeants et d'universitaires, qui établiraient des programmes de gestion des conflits adaptés à la situation des Palestiniens. En outre, la société civile devrait faire appel aux travailleurs et devrait, en s'appuyant sur l'expérience de l'Afrique du Sud, formuler des possibilités d'action politique et de mobilisation commune. Afin de promouvoir une telle action, il a suggéré qu'une conférence des ONG soit organisée avant la prochaine réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés qui aurait lieu à Bangladesh.

33. **Abdul Samad Minty**, Directeur général adjoint du Département aux affaires multilatérales du Ministère sud-africain des affaires étrangères, s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, a dit que le Mouvement avait pour la première fois exprimé sa détermination à apporter une solution à la question de Palestine lors de sa première conférence des chefs d'État et de gouvernement, qui s'était tenue à Belgrade en 1961. Nelson Mandela, actuellement Président du mouvement, avait déclaré qu'il était très décevant que, quarante ans plus tard, la situation au Moyen-Orient reste extrêmement préoccupante, et que, dans ces circonstances, aucun progrès n'était possible en direction d'une solution pacifique, et notamment de la création d'un État palestinien souverain. Les membres africains du Mouvement avaient joué un rôle crucial dans la lutte contre le colonialisme et l'occupation étrangère. Le Président Mandela avait déclaré en 1953 que la plus haute ambition de tout homme libre était de vaincre l'oppression. Le Mouvement agissait dans le cadre du système des Nations Unies. Il soutenait les résolutions de l'Assemblée générale sur la question de Palestine. L'amélioration du statut de la Palestine, qui était membre à part entière du Mouvement, avait reçu le soutien unanime du Mouvement. Le Mouvement souhaitait vivement que, dans les travaux de l'Assemblée, la représentation israélienne se conforme au droit international. Il a fait référence aux agissements illégaux et continus d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, en violation de la quatrième Convention de Genève. En conséquence, le Mouvement soutenait la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale ainsi que la résolution par laquelle l'Assemblée demandait que soit tenue, le 15 juillet 1999, une conférence des Hautes Parties contractantes à la Convention. Le Mouvement soutenait sans réserve les travaux de l'UNRWA ainsi que la résolution 53/27 de l'Assemblée générale relative au Projet Bethléem 2000. Les Palestiniens pouvaient être assurés que le Mouvement, qui avait résolument mobilisé la communauté internationale en vue de mettre fin à l'apartheid, resterait solidaire des Palestiniens, jusqu'à ce que ces derniers réalisent leurs aspirations légitimes.

34. **Nahas Angula**, membre du Parlement et Ministre namibien de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, des sciences et des technologies, a mis l'accent sur un certain nombre de questions qui caractérisaient la lutte pour l'indépendance et la décolonisation en Afrique : l'identité africaine; les principaux mouvements de résistance; l'agitation des élites; la résistance populaire; le combat armé; et la réconciliation. Il a déclaré que l'identité africaine s'était forgée à partir d'une pénible histoire commune, faite d'esclavage, d'impérialisme, de colonialisme et d'exploitation capitaliste. Ces

forces du mal avaient fait naître une conscience et une identité communes, qui avaient joué un rôle crucial lors de la lutte pour l'indépendance et la décolonisation. Les combattants oeuvrant en faveur de la libération avaient lutté contre le colonialisme, ce qui avait entraîné des massacres, ainsi que des déplacements forcés de populations et des modifications de frontières, mais la volonté africaine de résister, a-t-il souligné, n'avait jamais été vaincue.

35. Il a indiqué que l'émergence d'élites urbaines africaines avait entraîné la formation de groupes culturels. Ces groupes d'intérêt culturel avaient organisé des campagnes en faveur de leur propre autonomie et de celle de leurs communautés, donnant ainsi au peuple africain la confiance de lutter. Il a dit qu'après la deuxième guerre mondiale, la résistance africaine avait pris une dimension collective, les syndicats et les organisations d'étudiants se tournant vers l'action politique à grande échelle. Cela avait conduit à la formation de partis politiques nationalistes, dont certains s'inspiraient des mouvements menés par le mahatma Gandhi et W. E. B. du Bois. La lutte non violente s'était avérée futile, particulièrement lorsque le pouvoir était détenu par une minorité, ainsi que dans le cas du colonialisme portugais. Il n'y avait pas eu d'autres possibilités que de s'engager sur la voie des combats armés de libération, dans laquelle les peuples africains avaient persévéré et avaient fini par triompher. Il a souligné que l'âpreté des combats avait ouvert des plaies et laissé des cicatrices dans l'arène politique et que la réconciliation était alors devenue urgente. Telle était la voie que la Namibie avait choisie. Bien que ce choix ait des détracteurs, la paix obtenue en Namibie depuis 10 ans témoignait du bien-fondé de cette ligne de conduite.

36. Netumbo Nandi-Ndaitwah, Directrice générale du Département namibien des questions féminines, a déclaré que, sans la participation égalitaire des femmes au processus de paix, la création d'un État palestinien serait lente à venir. Pour avoir récemment partagé avec l'OLP la tribune des observateurs de l'ONU, elle savait à quel point il était difficile de faire en sorte que les questions de femmes restent prioritaires au programme des pays. Les rapports des comités de l'ONU avaient analysé les répercussions négatives de l'occupation israélienne sur les conditions socio-économiques des femmes. Il fallait que les hommes et les femmes participent sur un pied d'égalité à la gestion des affaires d'un pays. Divers comités et conférences internationales des Nations Unies avaient reconnu le rôle des femmes dans le domaine des droits fondamentaux et du développement. Hanan Ashrawi, porte-parole de l'OLP de longue date, méritait d'être admirée pour sa fermeté et sa description éloquente de la détresse des Palestiniens. Pendant longtemps, les Africaines et les Palestiniennes avaient entretenu des relations étroites et cette solidarité s'était maintenue après l'accession à l'indépendance de la Namibie. Dans de nombreuses instances internationales, les Africaines continuaient de soutenir le combat des Palestiniens pour leurs droits inaliénables.

37. Elle a ajouté que dans la plupart des pays en développement, la sécurité alimentaire dépendait en grande partie des femmes. Mais faute de pouvoir acheter des terres, il était impossible d'obtenir des crédits et des aides à la production. Sous l'effet de la mondialisation, les marchés étaient envahis de produits alimentaires importés, qui obligeaient les petits exploitants, pour la plupart des femmes, à quitter leur région. Le Programme d'action de Beijing préconisait d'adopter aux niveaux national et international des politiques de développement économique et social qui prendraient en compte les sexes. Le Gouvernement namibien avait intégré au sein de ses institutions les questions de genre, mais l'égalité entre hommes et femmes était encore loin d'être atteinte. Les femmes étaient les premières victimes des guerres et des conflits mais restaient absentes des négociations portant sur la

prévention et le règlement des conflits. Elle a rappelé que les femmes étaient de bonnes négociatrices, grâce à l'expérience qu'elles avaient des conflits de la vie courante, et qu'elles devraient participer davantage à la prévention et au règlement des conflits. La paix était une condition indispensable à l'égalité entre les sexes; il fallait donc soutenir sans réserve les efforts de paix du peuple palestinien.

38. **Julien Randriamasivelo**, Chef de la Section africaine de l'Afro-Asian People's Solidarity Organization, a déclaré qu'il existait sans aucun doute des similarités entre le passé de l'Afrique et la situation actuelle du peuple palestinien. Les Africains voyaient dans la volonté des Palestiniens de se libérer de l'occupant israélien une réincarnation de leur passé. Cela expliquait le soutien sans réserve qu'ils apportaient aux revendications palestiniennes d'autodétermination. Les conflits et les guerres civiles ainsi que les difficultés économiques et sociales que connaissait l'Afrique n'empêchaient pas les peuples africain et palestinien de collaborer efficacement.

39. Il a déclaré que les ONG et le peuple africains étaient de plus en plus préoccupés par le fait qu'Israël ne tenait aucun compte des résolutions de l'ONU relatives au processus de paix, ainsi que par les mesures de rétorsion imposées à l'économie palestinienne, les menaces proférées à l'encontre de la création d'un État palestinien et l'acquisition d'armes nucléaires. L'indépendance économique de l'Afrique se heurtait à la poursuite, de la part des puissances dominantes, d'intérêts égoïstes. Des politiques de ce type étaient adoptées dans d'autres régions du monde et il fallait, pour y remédier, faire preuve de la plus grande vigilance. Il fallait entreprendre une coopération économique de grande envergure, qui contribuerait à renforcer les relations entre l'Afrique et le peuple palestinien. Il a déclaré que les espoirs de paix et de stabilité avaient disparu, à l'heure où une alliance militaire pouvait usurper le rôle qui revenait au Conseil de sécurité en matière de règlement de conflits. En outre, Israël bénéficiait du soutien indéfectible d'une grande puissance qui avait pris la tête de cette alliance. Il a rappelé que l'ONU était la seule organisation internationale en mesure de faire face aux problèmes liés à la mondialisation, et qu'il ne fallait pas l'ignorer. Les peuples africains et palestinien devraient mener une coopération mutuellement bénéfique, qui serait un facteur d'ordre et de stabilité à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Il a suggéré de créer une station de radio qui aurait pour nom «La Voix de la Palestine» et qui informerait les Africains sur la question de Palestine et les mobiliserait.

40. **Umar Birai**, professeur au Département de sciences politiques et de relations internationales de l'Université d'Abuja (Nigéria), a présenté un aperçu historique du problème palestinien, en partant des premières vagues d'immigration juive en Palestine vers 1881; des années pendant lesquelles la Palestine avait été placée sous mandat britannique; des pressions des États-Unis menant à l'adoption en 1947 de la résolution relative au partage; et des efforts de l'ONU visant à rendre au peuple palestinien leurs droits inaliénables.

41. Il a déclaré que la question de Palestine était une question de décolonisation, et que la situation passée de la Namibie et de l'Afrique du Sud sous l'apartheid était similaire au problème de l'autodétermination dans le Territoire palestinien occupé. Les États africains avaient activement soutenu le combat palestinien. Des dirigeants nigériens (MM. Obasanjo, Buhari et Babangida) avaient à cet égard fait des déclarations importantes. Il a souligné que l'apport de ce soutien était logique, puisque l'Afrique avait souffert du colonialisme, particulièrement dans les colonies. Citant des exemples précis de l'histoire du Nigéria, il a déclaré que l'Afrique avait acquis une expérience

considérable, dont pourrait s'inspirer un État palestinien indépendant. Il a instamment demandé aux pays occidentaux et aux bailleurs de fonds potentiels de subordonner à l'avenir l'assistance économique et diplomatique à la démocratisation palestinienne. Les États africains devraient continuer à apporter leur soutien à la création d'un État palestinien indépendant, dans le cadre des relations diplomatiques multilatérales et bilatérales. L'Afrique avait beaucoup à offrir à un État palestinien indépendant et avait beaucoup à gagner d'une paix permanente au Moyen-Orient.

42. **Nyasha Masiwa**, éditeur du *Southern African Political Economic Monthly (SAPEM)*, (Zimbabwe), a mis l'accent sur le rôle de la société civile dans le renforcement des institutions et l'amélioration de la place des femmes. Il a affirmé que la communication orale et écrite avait été le principal outil de la société civile, qui était déterminée à faire évoluer le statu quo en appliquant les résolutions de l'ONU. La société civile africaine pourrait contribuer à mieux faire connaître la situation du peuple palestinien. La plupart des Africains étaient nés après 1947 et ne connaissaient pas le contexte historique permettant d'évaluer l'évolution actuelle de la situation. Grâce à son expérience en matière de lutte pour l'indépendance, l'Afrique était en mesure d'apporter un soutien matériel, diplomatique et moral au peuple palestinien. En outre, il fallait mobiliser l'opinion publique, par des séminaires, des réunions et des visites organisées, afin de favoriser la coopération des deux peuples qui étaient destinés à partager le même territoire. Pendant la lutte pour la libération en Afrique, les femmes avaient participé aux communautés et aux organisations et avaient joué un rôle moteur en matière de pluralisme et de respect des droits de l'homme. Au Moyen-Orient, les femmes palestiniennes et israéliennes avaient souffert de la mort des hommes de leur entourage, tués pendant les guerres et les actes de violence. Il était nécessaire que les organisations de femmes africaines établissent des liens avec les Palestiniennes et les Israéliennes afin de discuter des questions les concernant, de mettre en commun leur expérience en matière de règlement des conflits et de dialogue vers la paix et de renforcer l'instauration de la confiance entre les Palestiniens et les Israéliens.

43. Il a récapitulé les éléments critiques du problème palestinien, notamment l'aide dont avaient besoin les réfugiés; les effets nuisibles des colonies de peuplement israéliennes; et le traitement des prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes. Les conditions socio-économiques déplorables étaient aggravées par le bouclage, qui restreignait la circulation au sein du territoire ainsi qu'entre la Cisjordanie et Gaza. Les bouclages avaient également des répercussions négatives sur l'emploi et la rentabilité des investissements des Palestiniens. Le défi qui se posait à la société civile consistait donc à établir des liens de coopération plus étroits entre l'ONU et les peuples palestinien et israélien. Il fallait diffuser de l'information au moyen de vidéos et de documents actualisés et de films et d'activités culturelles. Tant que l'autodétermination ne règnerait pas dans toute la région du Moyen-Orient, la société civile devait continuer à rappeler à la communauté internationale que la tâche à accomplir n'était pas terminée.

44. **Stephen Laufer**, éditeur de *Business Day* (Afrique du Sud), a relaté un incident qui s'était produit lorsqu'il s'était rendu dans la bande de Gaza avec l'Ambassadeur Salman El-Herfy. À l'un des postes-frontières israéliens, l'Ambassadeur Salman El-Herfy avait été contraint de passer par une entrée en forme de cage, réservée aux Palestiniens. Il était ainsi devenu en l'espace de quelques secondes un citoyen de second ordre. Il ne s'agissait pas de sécurité, mais bien de discrimination et de soumission. La situation lui rappelait le régime sud-africain de l'apartheid, et il avait compris le rapport qui existait

entre la question de l'État palestinien et la liberté de l'Afrique du Sud. En considérant la situation politique globale, on risquait de passer à côté de la réalité quotidienne des gens ordinaires vivant en territoire occupé. Le jeu des forces politiques occultait les difficultés des gens ordinaires. Il a souligné que les journalistes devaient décrire la situation des gens ordinaires et les répercussions que l'échec des accords de paix avaient dans leur vie. Ce n'est que lorsque les lecteurs pourraient se mettre à la place de la majorité des Palestiniens qu'ils s'identifieraient avec eux et contribueraient à renforcer les pressions politiques visant à faire évoluer la situation. Les journalistes africains devaient écrire des articles sur la lutte pour l'autodétermination des Palestiniens et présenter à leurs lecteurs de nouveaux points de vue sur la question. Des voyages d'étude dans le Territoire occupé permettraient aux journalistes de prendre directement conscience des problèmes des Palestiniens. Il fallait envisager les possibilités de financer ces voyages avec le concours de l'ONU, des ONG et du secteur privé.

45. Nahla Asali, professeur de littérature anglaise à l'Université Bir Zeit, a déclaré que dans le contexte palestinien, les ONG palestiniennes jouaient un rôle important, en l'absence d'un gouvernement national qui pourrait répondre aux besoins de la population. La plupart des ONG avaient été constituées à la suite du traumatisme qu'avait connu le peuple palestinien il y a une cinquantaine d'années. Les ONG palestiniennes se caractérisaient d'abord par leur volonté de résister à l'occupation, leur revendication identitaire et leur lutte pour l'auto-préservation. La communauté internationale avait versé des fonds à un grand nombre d'ONG qui faisaient office d'hôpitaux et d'écoles, services qui auraient dû être pris en charge par un gouvernement. En 1992, les ONG palestiniennes administraient 60 % des centres de soins de santé et 100 % des crèches et des programmes de rééducation. À la suite de l'émergence de l'Autorité palestinienne, qui était chargée de rédiger et de faire adopter des lois régissant une entité naissante, les ONG avaient joué un rôle en rédigeant des projets de lois et en influençant des amendements adoptés par des comités législatifs spéciaux. Les groupes de femmes avaient fait pression en vue d'obtenir une législation civile qui serait plus équitable pour les femmes, en particulier en matière de droit de la famille. Les ONG avaient également influencé les politiques de la Banque mondiale et avaient apporté des preuves des violations des droits de l'homme commises par la Puissance occupante. Elle a dit que la situation actuelle se caractérisait par l'incertitude la plus complète, alors que le 4 mai approchait rapidement. Les Palestiniens ne se souciaient pas tant de l'importance de la date mais des caractéristiques de l'État à naître et de l'étendue de sa souveraineté. Pour l'heure, les Palestiniens disposaient d'une entité fragile et fragmentée. En se référant aux reportages sur le Kosovo, elle a dit que les Palestiniens comprenaient la détresse d'un peuple dont la situation était identique à ce qu'ils avaient vécu cinquante ans plus tôt. Si le monde soi-disant moderne n'arrivait toujours pas à mettre un terme aux atrocités et aux conflits, la civilisation n'était alors qu'un vain mot.

46. Otilie Abrahams, Présidente du Forum des organisations non gouvernementales de la Namibie, a cité le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui avait déclaré, à propos de l'élimination de la pauvreté, qu'aucun secteur, de la société civile ou des pouvoirs publics, ne pourrait à lui seul éliminer la pauvreté. La réalisation de cet objectif dépendait de la coopération de tous les secteurs. Le rôle des ONG était essentiel à l'avènement d'une solide démocratie. Cependant, l'Afrique de la post-indépendance s'appuyait beaucoup sur l'État et s'attendait à ce que les gouvernements fassent tout. Il fallait prendre des mesures radicales afin de mettre un terme au déclin socio-économique

et politique de l'Afrique. De véritables partenariats entre les pouvoirs publics et les ONG faisaient pour l'instant défaut et devaient être établis.

47. Elle a souligné l'importance des Namubiennes, qui constituaient environ 50 % de la population, mais que les coutumes traditionnelles répressives réduisaient pourtant au statut d'êtres inférieurs. Les sociétés tribales exerçaient une influence comparable sur les femmes. La plus grande partie de la population vivait en milieu rural; la production alimentaire et les soins des enfants étaient confiés aux femmes, tandis que les hommes partaient à la recherche d'un travail en ville. Elle a suggéré que les ONG pourraient aider les femmes à résoudre certains de leurs problèmes, dont notamment leur représentation insuffisante aux postes de responsabilité et leurs difficultés d'accès à l'enseignement. Les programmes comme les mesures en faveur des groupes désavantagés, actuellement mis en oeuvre en Namibie, devraient être étendus au reste de l'Afrique. Les femmes vivant en milieu rural devraient avoir accès aux technologies, afin d'augmenter la production alimentaire et de réduire le temps de travail, de façon à avoir le temps de fréquenter les établissements scolaires. Le monde des affaires pourrait contribuer de diverses façons au renforcement du rôle que jouaient les femmes au sein de la société, notamment en soutenant les projets des ONG; en accordant des facilités de crédit et des services d'expert permettant aux femmes de se mettre à leur compte; en présentant au public le travail accompli par les ONG; et en fixant des échéances en matière de développement et d'évaluation de la mise en oeuvre des programmes.

Séance plénière III

Célébrer le nouveau millénaire dans une perspective mondiale de paix et de réconciliation - le Projet Bethléem 2000 de l'Autorité palestinienne

48. Les participants ont passé en revue les objectifs et l'état d'avancement actuel du Projet Bethléem 2000, le rôle de la communauté internationale dans la mise en oeuvre de ce projet et l'action du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

49. Nabeel Kassis, Ministre et Coordonnateur général du Projet Bethléem 2000, qui a prononcé le discours liminaire, a déclaré que non seulement les célébrations du millénaire organisées à Bethléem marqueraient une date importante sur le plan historique et religieux mais qu'elles préfigureraient la renaissance de la nation palestinienne. Pour les Palestiniens, la libération du territoire occupé et l'établissement d'un État souverain constituaient le projet national le plus important. Parmi les autres projets figurait le Projet Bethléem 2000, qui enverrait un message de paix au monde entier. L'Autorité palestinienne souhaitait également lancer un programme de développement national dans la ville ainsi que dans l'ensemble du pays. Les festivités prévues exprimeraient l'identité et la culture du peuple palestinien, et témoigneraient de son rôle de gardien des lieux saints du territoire palestinien.

50. Le projet avait reçu le soutien spécial du Comité pour les droits inaliénables du peuple palestinien, qui avait parrainé en février 1999 une conférence organisée avec succès à Rome. L'Assemblée générale avait adopté la résolution 53/27, par laquelle elle manifestait son appui au projet. Le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, avait établi le Comité international Bethléem 2000, qui se composait d'éminents dirigeants de différents pays. Les membres de la communauté internationale avaient proposé d'apporter un soutien pratique. Il a présenté les objectifs du projet : encourager des millions de touristes et de pèlerins à visiter Bethléem pendant l'an 2000; mettre en valeur le riche passé de Bethléem et les promesses dont

elle est porteuse; donner une impulsion à l'industrie palestinienne du tourisme; et renforcer le développement économique de la région de Bethléem et du territoire palestinien. Le projet consisterait à reconstruire l'infrastructure de la ville, à remettre en état le patrimoine culturel du district, à encourager les investissements du secteur privé, à fournir les services nécessaires aux célébrations, à promouvoir le tourisme et à organiser les célébrations prévues à Bethléem à l'occasion de l'an 2000. Il a souligné que le coût du projet se chiffrait en millions de dollars, et que 65 % des fonds nécessaires à la composante infrastructure avaient été obtenus, et que les chiffres étaient du même ordre en ce qui concernait le patrimoine culturel. Il a souligné que les préparatifs donnaient lieu à une coopération étroite avec les institutions de la communauté locale et que la participation des églises apportait au projet une crédibilité supplémentaire. Si l'aide des pays donateurs et de divers organismes des Nations Unies avait pour beaucoup contribué à la mise en oeuvre du projet, des fonds supplémentaires ne seraient pas superflus. L'écart entre le budget prévu et les fonds réunis dépassait 100 millions de dollars des États-Unis. Les pays pourraient contribuer au projet en organisant des manifestations culturelles qui auraient lieu à Bethléem et réuniraient les peuples du monde entier.

51. Le révérend Langula E. Kasinge, Secrétaire général du Conseil des églises de Namibie, a déclaré que la lecture de l'ancien et du nouveau testament indiquait que les Namibiens avaient beaucoup en commun avec les Israéliens et les Palestiniens. Les Namibiens pouvaient s'identifier avec les Israéliens, qui avaient été des esclaves en Égypte et que Dieu avait menés à la terre promise de Canaan. À mesure que leur cause progressait, les Namibiens s'identifiaient également à la cause du peuple palestinien, qui était en droit d'être libre et maître de son destin. Le Conseil des églises de la Namibie appuyait les objectifs du projet Bethléem 2000, qui consistaient à encourager des millions de touristes et de pèlerins à visiter Bethléem pendant l'an 2000; à mettre en valeur le riche passé de Bethléem et les promesses dont elle était porteuse; à donner une impulsion à l'industrie palestinienne du tourisme; et à renforcer le développement économique de la région de Bethléem et des alentours. Les églises namibiennes espéraient que Bethléem 2000 apporterait paix et harmonie au peuple palestinien et aux peuples du monde entier.

IV. Discours de clôture

52. Mosé Tjitendero, Président de l'Assemblée nationale et Membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire, a résumé les conclusions de la Réunion et a signalé que les intervenants avaient été nombreux à établir un parallèle entre le vécu et les aspirations des Namibiens et ceux des Palestiniens et à mentionner les relations étroites de la SWAPO et de l'OLP. Les deux territoires étaient devenus des mandats après la première guerre mondiale et avaient connu l'exploitation et l'aviilissement du régime colonial. Il a indiqué que la Réunion africaine contribuerait à informer les populations de l'Afrique australe des différents aspects de la question palestinienne et à les sensibiliser à ce sujet. Il a fait valoir que le règlement de la question de Palestine était indispensable à l'obtention de la paix au Moyen-Orient. La Réunion a également donné l'occasion aux deux peuples de se rencontrer et de mieux comprendre les enjeux de la question et de les apprécier à leur juste valeur. Le deuxième objectif de la Réunion a été de mobiliser le soutien des pays africains envers la cause palestinienne. Il a rappelé que l'Afrique avait été très active dans le cadre de l'ONU, de l'OUA et du Mouvement des pays non alignés et continuerait à l'être jusqu'à ce que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination se concrétise.

53. Suleiman An-Najab, membre du Comité exécutif de l'OLP, Envoyé spécial de Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP, Représentant de la Palestine, a remercié, au nom de son organisation, le Gouvernement et le peuple namibiens de les avoir soutenus dans la durée et d'avoir accueilli l'importante Réunion africaine d'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien, tenue sous les auspices des Nations Unies. Il a également salué les efforts inlassables du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, organe politique chargé de faire appliquer les résolutions de l'ONU sur la question de Palestine. Il a remercié le peuple africain d'avoir apporté leur précieux et continuuel soutien à la cause du peuple palestinien. Il s'est également félicité de la compréhension et de la solidarité importante dont ont fait preuve les délégués au cours de la Réunion d'appui à la cause palestinienne, tenue sous les auspices des Nations Unies.

54. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a indiqué que la Réunion africaine d'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien, tenue sous les auspices des Nations Unies, avait mis l'accent sur les mesures concrètes à prendre en vue d'atténuer les difficultés économiques du peuple palestinien, et notamment sur les activités organisées dans le cadre du Projet Bethléem 2000. Il était établi que la communauté internationale ne pouvait plus ignorer les souffrances du peuple palestinien et devrait donc continuer à soutenir la juste cause du peuple palestinien pendant la phase critique de son histoire. Il a également tenu à remercier le Gouvernement et le peuple namibiens d'avoir accueilli la Réunion, ce qui, a-t-il dit, témoignait du soutien durable et actif qu'ils apportaient au peuple palestinien.

55. George Saliba, Rapporteur de la Réunion africaine, a présenté le document final de la Réunion, la Déclaration de Windhoek (voir annexe I).

Annexe I

Déclaration de Windhoek

1. Organisée par l'ONU, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Réunion africaine d'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien s'est tenue à Windhoek du 20 au 22 avril 1999. Parmi les participants à la Réunion figuraient d'éminentes personnalités politiques africaines, ainsi que des représentants des gouvernements, des organisations intergouvernementales ayant trait à la Palestine, des institutions des Nations Unies, de l'Autorité palestinienne, des organes parlementaires, des organisations non gouvernementales et des médias.
2. Le Secrétaire général de l'ONU a fait parvenir un message adressé aux participants à la Réunion.
3. Lorsque la Réunion a eu lieu, la période intérimaire tirait à sa fin et le processus de paix était dans l'impasse, à cause du refus du Gouvernement israélien de faire appliquer le Mémoire de Wye River d'octobre 1998. La Réunion avait pour objectif d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la stagnation persistante du processus de paix, la situation injuste et intenable du peuple palestinien et les dangers résultant des politiques et pratiques israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Elle a également porté sur l'action et la responsabilité de la communauté internationale en ce qui concerne la mise en oeuvre de la quatrième Convention de Genève, et le rôle, à cet égard, des Hautes Parties contractantes à la Convention. L'accent a été mis sur le rôle des États contractants en matière d'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien et le soutien apporté par la communauté internationale au Projet Bethléem 2000 de l'Autorité palestinienne.
4. Les participants ont analysé en détail la question des terres confisquées par les autorités israéliennes, l'établissement de nouvelles colonies de peuplement et l'expansion des colonies existantes dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la décision d'Israël de créer une «supramunicipalité» dans la ville et la politique illégale du «transfert silencieux» de résidents palestiniens de Jérusalem chassés de leurs demeures. Dans ce contexte, les participants se sont félicités de l'adoption par l'Assemblée générale, à sa dixième session extraordinaire d'urgence, de la résolution ES-10/6 en date du 9 février 1999, demandant la tenue, le 15 juillet 1999, d'une conférence sur les mesures à prendre en vue de faire appliquer la quatrième Convention de Genève dans le Territoire palestinien occupé. Les participants ont également demandé instamment aux gouvernements, aux organisations et aux particuliers, ainsi qu'aux milieux d'affaires internationaux, de n'accorder à Israël aucune forme d'assistance financière, technique ou autre qui pourrait servir aux activités d'implantations. S'agissant des politiques et des pratiques adoptées par Israël dans le Territoire palestinien occupé, les participants se sont déclarés très préoccupés par la détention prolongée en Israël de prisonniers palestiniens, qui constitue une violation de la quatrième Convention de Genève et des accords israélo-palestiniens signés à ce jour.
5. Les participants ont envisagé le rôle de l'Afrique dans l'obtention d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. Les États africains ont manifesté lors de la Réunion leur appui important aux droits inaliénables du peuple palestinien, et notamment au droit à l'autodétermination et à la création d'un État. Les participants ont fait valoir qu'il s'agissait là

d'un élément indispensable au règlement du conflit israélo-arabe, au coeur duquel se trouvait la question de Palestine. La Réunion a également prouvé la détermination des États africains à contribuer aux efforts internationaux de relance du processus de paix, afin d'aider les parties à passer au stade crucial des négociations relatives au statut permanent. Dans ce contexte, les participants ont passé en revue l'action menée par les États africains à différents niveaux, notamment dans le cadre du système des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés.

6. Les participants ont échangé leurs opinions sur l'expérience qu'ont acquise les États africains lors de la lutte pour la décolonisation, l'indépendance et la souveraineté, ainsi que sur les efforts déployés par l'Afrique en vue de parvenir à l'indépendance économique et au développement durable. Ils ont également discuté des possibilités de promouvoir la coopération économique et les échanges commerciaux bilatéraux, ainsi que de la création de partenariats économiques avec des homologues palestiniens. Les participants ont reconnu le rôle important de la société civile dans le renforcement des institutions. Une attention particulière a été accordée à l'amélioration et à la promotion du rôle des femmes dans la société.

7. Les participants ont reconnu l'importance et la signification de la fin imminente - le 4 mai 1999 - de la période intérimaire et ont envisagé les mesures que les parties pourraient prendre à cet égard. Étant donné le vide juridique et politique préoccupant qui risque de voir le jour au terme de la période intérimaire, le peuple palestinien ne pourrait exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien sans l'action résolue et étendue de la communauté internationale.

8. Les participants se sont félicités des travaux importants effectués par l'Autorité palestinienne dans le cadre du Projet Bethléem 2000. Ils ont rappelé que, à l'approche des célébrations du deux millième anniversaire de la naissance de Jésus-Christ à Bethléem, il était urgent de remettre en état et de reconstruire la ville palestinienne de Bethléem. Encouragés par l'aide que la communauté internationale de donateurs a accordée en vue de reconstruire l'économie palestinienne, les participants ont remercié les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que le secteur privé, d'avoir apporté leur appui au Projet Bethléem 2000. Ils ont également reconnu le rôle important que jouent le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale et d'autres institutions des Nations Unies en vue d'assurer le succès du projet.

9. Les participants ont souligné le rôle important qu'assume le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en appuyant par son programme d'activités le Projet Bethléem 2000. Ils ont également pris acte des efforts déployés par le Comité en vue de promouvoir le Projet Bethléem 2000 au sein de l'ONU. Les participants se sont félicités du fait que, à la demande du Comité, un point intitulé «Bethléem 2000» ait été inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce point a également été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée. En février 1999, le Comité a tenu à Rome, sous les auspices du Gouvernement italien, une conférence d'appui à l'initiative palestinienne, qui a été couronnée de succès.

10. Dans le cadre de la Réunion, le Président du Comité, Ibra Deguène Ka, et la délégation du Comité ont également eu l'honneur et le privilège d'être reçus par Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, qui a approuvé les

efforts du Comité visant à obtenir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

11. Le Président du Comité, Ibra Deguène Ka, et la délégation du Comité ont également eu l'honneur d'être reçus par Hage Geingob, Premier Ministre de la Namibie, qui a souligné l'importance de l'action menée par le Comité en faveur de la paix au Moyen-Orient.

12. Pendant la Réunion, le Président et les membres de la délégation du Comité ont également été reçus par Theo-Ben Gurirab, Ministre namibien des affaires étrangères, qui a encouragé le Comité à poursuivre ses activités importantes visant à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables.

13. Les participants ont exprimé leur profonde gratitude à Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, à Hage Geingob, Premier Ministre namibien, à Mosé Tjitendero, Président de l'Assemblée nationale et à Theo-Ben Gurirab, Ministre namibien des affaires étrangères, et ont remercié le Gouvernement namibien d'avoir accueilli la Réunion et d'avoir apporté son aide et son soutien au Secrétariat de l'ONU lors des préparatifs.

Windhoek, le 22 avril 1999

Annexe II

Liste des participants

Intervenants

Ottilie Abrahams

Présidente du Forum des organisations non gouvernementales de la Namibie

Suleiman An-Najab

Membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine,
Envoyé spécial de Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation
de libération de la Palestine

Nahas Angula

Membre du Parlement et Ministre namibien de l'enseignement supérieur, de la
formation professionnelle, des sciences et des technologies

Nahla Asali

Professeur de littérature anglaise à l'Université Bir Zeit

Gershon Baskin

Directeur du Centre israélo-palestinien de recherches et d'information

John Battersby

Rédacteur en chef du *Sunday Independent* (Afrique du Sud)

Umar Birai

Professeur au Département de sciences politiques et de relations internationales
de l'Université d'Abuja (Nigéria)

Latif Dori

Secrétaire du Comité pour le dialogue israélo-palestinien

Theo-Ben Gurirab

Ministre namibien des affaires étrangères

Badr Hammam

Ambassadeur et conseiller du Ministre égyptien des affaires étrangères

Othman Jerandi

Directeur pour l'Afrique au Ministère des affaires étrangères de la Tunisie

Iqbal Jhazbhay

Directeur du Centre d'études arabes et islamiques de l'Université de l'Afrique
du Sud

R. P. Langula E. Kasinge

Secrétaire général du Conseil des églises de Namibie

Nabeel Kassis

Ministre, et Coordonnateur général du Projet Bethléem 2000

Amadou Kébé

Ambassadeur et Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine
auprès de l'ONU

Ceciwa Khonje
ancien Directeur du Centre d'information des Nations Unies à Harare

Stephen Laufer
Éditeur de *Business Day* (Afrique du Sud)

Sohoyata Maiga
juriste et membre du Conseil des affaires économiques, sociales et culturelles
du Mali

Nyasha Masiwa
Éditeur du *Southern African Political Economic Monthly (SAPEM)*, (Zimbabwe)

Ibrahim Matar
économiste palestinien et ancien Président du Département de commerce et
d'économie de l'Université de Bethléem

Abdul Samad Minty
Directeur général adjoint du Département aux affaires multilatérales du
Ministère sud-africain des affaires étrangères, s'exprimant au nom du Mouvement
des pays non alignés

Netumbo Nandi-Ndaitwah
Directrice générale du Département namibien des questions féminines

Julien Randriamasivelo
Chef de la Section africaine de l'Afro-Asian People's Solidarity Organization

Elizabeth Sidiropoulos
Directrice d'études au South African Institute of International Affairs

Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Chinmaya Gharekhan
Secrétaire général adjoint et Coordonnateur spécial du Secrétaire général dans
les territoires occupés

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Ibra Deguène Ka
Représentant permanent du Sénégal auprès de l'ONU,
Président du Comité et Chef de délégation

Ravan A. G. Farhâdi
Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'ONU,
Vice-Président du Comité

George Saliba
Représentant permanent de Malte auprès de l'ONU,
Rapporteur du Comité

Martin Andjaba
Représentant permanent de la Namibie auprès de l'ONU

M. Nasser Al-Kidwa
Observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU

Gouvernements

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Chine, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Finlande, Fédération de Russie, France, Ghana, Inde, Indonésie, Italie, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Namibie, Pays-Bas, Portugal, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Roumanie, Suède, Zambie et Zimbabwe

Entités ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et disposant de missions d'observation permanente au Siège

Palestine

Organes et organismes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Programme des Nations Unies pour le développement
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Centre d'information des Nations Unies, Windhoek

Organisations intergouvernementales

Mouvement des pays non alignés
Organisation de l'unité africaine
Organisation de la Conférence islamique

Invités d'honneur

Mosé Tjitendero, Président de l'Assemblée nationale et Membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire

Hifikepunye Pohamba
Secrétaire général de la South West African People's Organization

Barbara Masekela
African National Congress (Afrique du Sud)

Organisations non gouvernementales

Friedrich Ebert Stiftung
Forum des organisations non gouvernementales de la Namibie
National Society for Human Rights
YMCA Kwazulu/Natal Umbogintwini (Afrique du Sud)
Young Women's Christian Association of Namibia

Médias

Allgemeine Zeitung (Windhoek)
Namibia Press Agency (Windhoek)
NBC
NBC TV
New Era, édition bihebdomadaire (Windhoek)
Republikein 2000 (Windhoek)
The Namibian Newspaper (Windhoek)

